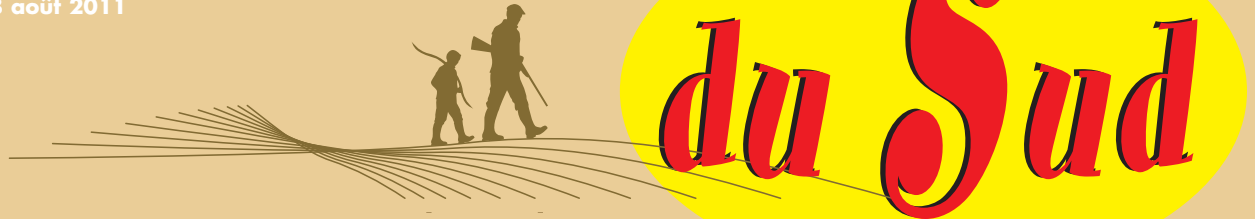


Chasseurs

N° 8 août 2011



Journal d'information de la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon

Editorial



Les Etats Généraux de la Chasse ont permis de faire émerger une vision pour une chasse durable à 20 ans avec des orientations qui devront déboucher sur des projets et plans d'actions dans les domaines suivants :

1. L'amélioration des politiques de recrutement et d'accueil des chasseurs
2. Le renforcement de la contribution de la chasse à la gestion des espèces et des espaces
3. La structuration, valorisation des données techniques et scientifiques et leur reconnaissance par les instances scientifiques
4. La réorganisation et l'adaptation de nos établissements, de l'échelon local de proximité à l'échelon national, vers de nouveaux services aux adhérents et vers de nouvelles compétences et nouveaux métiers au service de la collectivité
5. La réorganisation structurelle et fonctionnelle de la sphère cynégétique, grâce à une interprofession et avec de nouvelles sources de financement et d'économies pour le chasseur
6. L'amélioration de la gestion du grand gibier et des dégâts qu'ils causent aux exploitations agricoles
7. La formalisation d'alliances avec les acteurs de la gestion de la faune sauvage et de la ruralité
8. La simplification de la réglementation, le renforcement de l'éthique et de l'autodiscipline cynégétique
9. L'acceptation des spécificités et valeurs socioculturelles de la chasse et la promotion de la chasse comme atout, dans la société du XXIème siècle.

A travers ces Etats Généraux, nos fédérations doivent donner un coup d'accélérateur au processus de modernisation et d'adaptation de la chasse française aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux auxquels elle est confrontée.

Jean-Pierre Gaillard
Président de la FRC Languedoc-Roussillon

Le président Gaillard élu au CESER

Installés le 25 mai dernier à leur poste par le Préfet de Région et le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) Gérard Maurice, cinq nouveaux conseillers sont venus rejoindre les rangs de cette assemblée consultative représentant les " forces vives " de la région.

Parmi ces nouveaux venus, Jean-Pierre Gaillard Président de la Fédération Régionale des Chasseurs. " Une belle consécration, selon le Président du Conseil Régional Christian Bourquin, dont je me réjouis car elle confirme le rôle des chasseurs en matière d'environnement ".

La nouvelle convention d'objectifs est signée !

Le mercredi 11 mai 2011 à Montpellier, les représentants des chasseurs du Languedoc-Roussillon ont signé une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région. L'occasion pour le nouveau président du Conseil Régional, Christian Bourquin, d'affirmer son attachement aux territoires ruraux et aux activités qui les animent.

Avec Georges Frèche, la prise en compte des chasseurs était optimale, les partenariats nombreux et les relations entre élus régionaux et cynégétiques au beau fixe. Avec Christian Bourquin, la confiance se prolonge et les partenariats se renforcent. D'un président à l'autre, c'est l'histoire d'une continuité naturelle.

Pour en comprendre les raisons, rappelons que le successeur de Georges Frèche à la Région est issu d'une famille d'agriculteurs vivant en zone rurale. Natif de la commune de Saint-Féliu-d'Amont, au cœur du terroir du Ribéral, ce dernier s'avoue " chasseur dans l'âme, bien que n'ayant pas le permis " et accompagne parfois les rabatteurs catalans lors des battues au grand gibier ; car pour cela, " on n'a pas besoin de permis ". Passionné de son terroir, amoureux du Canigou, ce randonneur achar-

né comprend à merveille le lien fusionnel qui existe entre les hommes et la nature.

Quatre grands thèmes

Avec la signature de cette convention, la Région va continuer à accompagner fortement les 75 000 chasseurs du Languedoc-Roussillon autour de quatre thèmes suivants :

- le maintien et le développement de la biodiversité
- Le développement durable du territoire
- La protection de l'environnement
- La formation et la communication

Le programme des trois ans à venir promet donc d'être constructif, car il y a du travail. " Que ce soit dans les Parcs régionaux, dans les zones Natura 2000 ou en Camargue, les équilibres entre la nature et les activités humaines sont fragiles, a reconnu Christian Bourquin. Il

faut les maintenir et on fera le boulot. Et ce boulot, je veux le faire avec vous qui êtes les premiers praticiens de la nature. "

Avant d'ajouter : " Je vous soutiens, car j'ai goûté et plaisir à travailler avec vous. Vous pouvez compter sur moi. Je vous aiderai à tenir ce cap et cette vision qui est la vôtre. Il s'agit de maintenir cette osmose entre nous. Vous êtes les moteurs de la conservation de la nature, du patrimoine, de la tradition. Je peux quand même le dire à l'aise, parce que le vrai patrimoine, c'est vous qui êtes en train de le faire vivre. La ruralité, c'est votre champ d'action. "

Enfin, cerise sur le gâteau, la réalisation de la Maison Régionale de la Chasse de la Pêche et des Traditions annoncée par Georges Frèche va être mise en chantier dès 2012. A haute qualité environnementale, sa conception va être confiée à un grand architecte.



Le Président de Région entouré de Jean-Pierre Gaillard, président de la FRC et de Ferdinand Jaouli, Conseiller régional délégué à la chasse et à la pêche.



Nouvelles possibilités de financement pour les cultures faunistiques

Les cultures faunistiques implantées en sites Natura 2000 pour le développement des populations de petit gibier, et indirectement pour les rapaces, peuvent aujourd'hui bénéficier de financements européens.

Comme pour tout contrat Natura 2000, les actions d'ouverture de milieux, de mise en culture et d'entretien peuvent être remboursées. Un diagnostic environnemental préalable devra toutefois être



réalisé, pour préciser le cahier des charges de l'aménagement.

Les conditions

Une culture à but faunistique dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ne peut être réalisée que sur une parcelle non déclarée à la PAC et incluse dans une Zone de Protection Spéciale (site Natura 2000 désigné au titre de la Directive Oiseaux). Elle doit être mise en place selon le cahier des charges prescrit.

Contactez le technicien de votre fédération départementale des chasseurs qui vous renseignera !



La Région partenaire des chasseurs

Dans le cadre de ses politiques de gestion de l'espace rural, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon apporte chaque année son soutien aux cinq fédérations départementales des chasseurs pour la mise en place de cultures faunistiques. Ainsi, en 2010, environ 2000 hectares de cultures ont été subventionnés afin de favoriser la biodiversité et le développement des populations de petit gibier.

Convention Fédération des Chasseurs de l'Aude/Aude Claire sur l'Estagnol

Ce partenariat va permettre, dès cette année, de mettre en œuvre une gestion durable et exemplaire de cette zone humide acquise par les chasseurs audois grâce à la Fondation de Protection des Habitats pour la Faune Sauvage.

L'Estagnol est une petite zone humide temporaire d'une superficie de 37 hectares. Le gradient des conditions écologiques, lié à la variation de la teneur en sel et en eau, est à l'origine de la grande diversité biologique présente sur le site. L'étang abrite une mosaïque de milieux, avec entre autre, une roselière importante qui accueille une faune diversifiée d'oiseaux, ainsi qu'une zone de prés salés méditerranéens composés d'espèces qui tolèrent de fortes concentrations en sel et une inondation prolongée.

De plus, l'étang, par sa localisation, se trouve dans une position privilégiée : c'est un lieu utilisé comme halte migratoire et site de nidification par l'avifaune. L'observation de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial sur le site, met en évidence l'importance stratégique, malgré sa faible superficie, de l'étang de l'Estagnol.

Classé Espace Naturel Sensible

Avec l'aide de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (reconnue d'utilité publique par décret du 6 octobre 2003) et du Conseil Général de l'Aude, la Fédération des chasseurs de l'Aude a acheté et aménagé le site et l'a classé en réserve de chasse en 1988. La réserve de l'Estagnol a également été classée en Espace Naturel Sensible par le Conseil Général de l'Aude en avril 2008.

La Fédération des chasseurs audois a souhaité se rapprocher de l'association Aude

Claire afin de mettre en œuvre une gestion durable et exemplaire de l'Estagnol et, au-delà, de porter ensemble des projets de conservation de la faune sauvage et de ses habitats à l'échelon départemental.

La Fédération Aude Claire est une association loi 1901, née en 1993 de la volonté d'associations souhaitant unir leurs compétences pour une meilleure gestion et une mise en valeur des milieux aquatiques. En 2007, elle a élargi son champ d'actions vers la protection et la gestion des milieux naturels en général, ainsi que des espèces biologiques qui leur sont associées. Ainsi, elle œuvre à la défense de l'environnement, notamment des milieux naturels et l'ensemble des organismes vivants qui y sont associés. Elle contribue à la connaissance des espaces naturels et espèces biologiques en réalisant des inventaires et expertises, et en informant et sensibilisant le public, notamment le public scolaire.



Respect du plan de gestion

Les Présidents de chacune des Fédérations ont signé le 6 juin 2011 une convention de partenariat visant à définir ces

relations de travail renforcées entre les réseaux signataires, afin de favoriser des actions, projets, partenariats, pour la connaissance, la gestion, la préservation et la valorisation pédagogique et éco-touristique, de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'Estagnol, et plus largement des milieux naturels et ruraux du département de l'Aude.

Au delà des objectifs cynégétiques, la fédération des chasseurs et la Fédération Aude Claire s'associent pour mettre en œuvre une gestion couvrant tous les enjeux du site conformément au plan de gestion rédigé en 2010 sur ce site par le Conservatoire des Espace Naturels Languedoc-Roussillon.

La Fondation des chasseurs

Reconnue d'utilité publique, la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage s'est fixée comme mission la conservation des milieux naturels en faisant appel principalement aux chasseurs. Créée et financée essentiellement par les fédérations de chasseurs, elle est communément nommée "Fondation des chasseurs".

Son but est d'acquiescer des milieux naturels remarquables et menacés (les zones humides sont les plus concernées), réhabiliter ces milieux et les gérer par convention avec les fédérations de Chasseurs.



Comptage des populations de mouflons en Cévennes gardoises

Essentiellement regroupées sur les pentes abruptes du sud de l'Aigoual, la population gardoise de mouflons fait l'objet de suivis rigoureux qui permettent d'établir le plan de chasse annuel.



Il est 7 heures à l'école de Taleyrac, un petit hameau proche de Vallerauge. Dans cette vallée cévenole connue pour sa production d'oignons doux, les chasseurs locaux sont réunis afin de procéder à un comptage de mouflons, organisé par la Fédération des Chasseurs du

Gard en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et un membre de l'association Gard Nature.

L'objectif du comptage est d'estimer la population de mouflons présente sur cette zone. Après un rapide briefing, les compteurs se rendent

sur leurs postes respectifs (12 au total). 5 rabatteurs sont désignés pour quadriller la zone et faire remonter les animaux vers les observateurs.

Vers 10 heures, un observateur de tomber nez à nez avec un mouflon dont la patte était prise dans un grillage. L'animal a pu être relâché quelques minutes après.

11 heures 30 : c'est la fin du comptage, le bilan est de 89 animaux dont 23 mâles, 24 femelles, 5 agneaux et 37 indéterminés.

Les résultats diffèrent très nettement de ceux obtenus lors du comptage de décembre 2010. Pour rappel, 9 mouflons comptabilisés au poste du pic de Barette. Explication : les rabatteurs ont permis de rendre les animaux mobiles et donc plus visibles dans un milieu relativement fermé.

Cette expérience a permis de constater des résultats plutôt positifs, il serait intéressant de reproduire cette méthode sur les autres secteurs colonisés par l'espèce. Merci aux chasseurs locaux pour leur implication dans ce comptage. ■

Des stages et des formations initiés par la fédération des chasseurs du Gard

Pour la troisième année consécutive, la Fédération des chasseurs du Gard, en collaboration avec des dresseurs professionnels de la région, organise le samedi 27 août 2011 sur son domaine de Vallongue un stage cynophilie. Pour le chasseur, l'objectif est d'acquérir des

notions de base concernant le dressage de son chien d'arrêt. Le stage se déroulera sur une matinée avec plusieurs ateliers qui aborderont les difficultés et les secrets du dressage. Les exercices sur perdrix permettront aux participants d'être mis en situation avec son chien et de recevoir les

conseils des dresseurs.

La matinée se clôturera par une démonstration de chasse au vol offerte par l'équipage Charles d'Arcussia. Chacun pourra se familiariser avec les techniques de chasse de différents rapaces ainsi que le lien qui existe entre l'homme, le chien et l'oiseau. ■



Dans le Gard, une formation " sécurité " avec les pompiers

Ce simulacre d'accident de chasse organisé à l'Ecole de Chasse et de la Nature par la Fédération des Chasseurs du Gard en partenariat avec les pompiers des Services d'Incendie et de Secours du Gard est une initiative unique en France.



Le 28 mai 2011, les participants étaient venus des quatre coins du département afin de bénéficier de cette journée de formation, destinée en premier lieu aux chefs de battue et aux organisateurs de chasse. Au programme : pédagogie et prévention avec des présentations en courtes séquences pédagogiques ayant chacune un thème dédié.

Tout avait commencé par l'accueil et l'organisation de la battue, puis l'attribution des postes, la délivrance des consignes de tir et de sécurité, le contrôle des permis, la rédaction du carnet de battue...

Jusque-là, tout s'était à peu près bien passé quand soudain, un chasseur quitte son poste en entrevoyant la silhouette d'un animal sur laquelle il va immédiatement faire feu. Touché à l'épaule, un rabatteur tombe à terre et crie de douleur. C'est l'accident qui aurait dû être évité.

Le capitaine des pompiers interrompt ce simulacre d'accident pour indiquer quelles doivent être les priorités des chasseurs dans les secondes qui suivent un tel drame.

A la fin de cette session de formation, plusieurs victimes et témoins d'accidents sont venues témoigner de ce qui leur était arrivé. L'occasion de se rendre compte que très peu d'accidents relèvent de la fatalité.

Calendrier des formations



Proposées gratuitement à tous les chasseurs du département sur simple inscription préalable (contact : 04 66 62 11 11), ces formations se dérouleront à l'Ecole de Chasse et de la Nature du Gard aux dates suivantes :

- tir sur sanglier courant et sécurité : du lundi 29 août au dimanche 4 septembre
- chef de battue et sécurité : samedi 13 août le matin
- garde particulier : jeudi 8 et vendredi 9 septembre
- piéteur : jeudi 29 et vendredi 30 septembre
- formation permis de chasse : lundi 12, mardi 13, jeudi 15 et vendredi 16 septembre



Dans l'Hérault, des ateliers pédagogiques à destination des scolaires

L'Association de Chasse Maritime d'Agde à Vendres organise chaque année, des sorties de découverte de la nature avec les enfants des écoles locales. Un moment riche en échanges particulièrement constructifs.

"**D**is monsieur, l'anguille, c'est un serpent ou un poisson ?" "Et le thon, est-ce que c'est de la viande ?" Décidément, ils en ont appris des choses au contact des chasseurs, les enfants de l'école communale de Cers, dans les dunes de Portiragnes. Depuis 1995 en effet, les chasseurs de l'Association Maritime (ACM) d'Agde à Vendres organisent, plusieurs fois par an, des sorties de découverte de la faune et de la flore littorale à la demande des instituteurs volontaires. Le quatorze juin dernier, deux classes étaient accueillies en même temps, par une dizaine de chasseurs pour la deuxième sortie de la saison.



Dépassés par leur succès !

" Nous avons eu l'idée d'aller à la rencontre du milieu scolaire en 1995, raconte Patrice Mattia, président de l'ACM. Nous avons d'abord contacté les instituteurs des écoles les plus proches, et notre idée leur a plu tout de suite. Dans les premières années, c'était donc nous qui proposons ces sorties nature, et nous en faisons deux par an. Aujourd'hui, ce sont les instituteurs qui viennent nous chercher, et nous en organisons six par an. Mais si nous avions plus de temps, nous pourrions en organiser deux fois plus, car nous avons désormais trop de demandes. On est dépassés par notre succès ! "

Car l'organisation de ces animations, pour ces chasseurs tous bénévoles, n'est quand

même pas une sinécure. Il faut mobiliser dix chasseurs au moins, pour animer les différents ateliers proposés lors de ces journées. Parmi eux, certains sont des instituteurs à la retraite. Donc presque des professionnels, et surtout des gens qui ont du temps libre. Mais d'autres sont encore en activité, et il leur faut poser une journée de congés spécialement à cet effet.

Et la journée nature n'a pas seulement un coût en terme de temps. Elle a également un coût financier, puisque l'ACM paie de sa poche le transport en bus des enfants depuis l'école vers le site pédagogique, ainsi que le goûter offert en fin d'après midi.

Des ateliers bien pensés

Parmi les ateliers proposés tout au long de la journée, le premier consiste à ramasser des coquillages sur la plage. Coquillages et crustacés sont alors présentés aux enfants sous leur vrai nom, avec un descriptif de leur mode de vie et de leur place dans la chaîne alimentaire. Ensuite, vient un atelier de reconnaissance des espèces marines, avec des oiseaux d'eau naturalisés. Puis, balade derrière les dunes pour un atelier plus complexe de reconnaissance de la faune et de la flore littorale, sansouïres, salicornes et autres plantes salines. On apprend que beaucoup sont protégées, et qu'il faut éviter de les piétiner ou de les cueillir. Enfin, vient un atelier de présentation de la chasse au gibier d'eau avec des appelants vivants. Gros succès pour les siffleurs aux

plumages colorés, soigneusement élevés et entretenus par de jeunes sauvagins. La dernière animation de la journée consistera à présenter les pratiques de pêche en mer. Cette fois, ce seront les anguilles et les craves qui feront la joie des têtes blondes.

Education et non prosélytisme

Mais attention ! Ici, on ne fait pas l'apologie de la chasse. Patrice Mattia : " Certes, nous expliquons qui nous sommes et ce que nous faisons, mais l'enjeu réel de ces journées, c'est de faire comprendre aux enfants que ces espaces naturels sont menacés et que demain, la protection de ces sites précieux sera entre leurs mains. "

Le message essentiel, c'est que ces sites sont sensibles et fortement menacés car situés en zone péri-urbaine. Leur protection est un combat de tous les jours. Les chasseurs racontent par exemple que ce sont souvent eux qui donnent l'alerte auprès des autorités quand ils constatent des pollutions diffuses, que personne d'autre ne remarque. C'est d'ailleurs bien ce qu'en a conclu Audrey Record, l'une des institutrices présente ce jour là : " Ce que les enfants retiennent avant tout de ces sorties, entre plein d'autres bonnes choses, c'est la nécessité de respecter l'environnement. Les chasseurs savent parler de ce sujet mieux que personne, on s'aperçoit alors qu'ils sont les premiers concernés, parce qu'ils sont amoureux de ces ter-

ritoires. La rencontre avec des animaux inconnus, que les enfants peuvent toucher, et l'entrée dans l'affût également, ça leur plaît beaucoup. Et ça leur change des journées qu'ils passent en famille à la plage, qui sont de bonnes journées, mais sans doute moins instructives. "

Des témoignages éloquentes

Apprendre aux enfants à connaître ces milieux lagunaires, landes à salicornes et autres prés salés, c'est avant tout créer un lien d'attachement entre la nature et l'homme de demain. Mieux il la connaît, plus il l'aimera. C'est le pari que font les chasseurs de l'ACM, souvent étonnés de constater à quels point ces gamins sont éloignés des réalités du milieu naturel. Daniel Jourdan, chasseur et ancien instituteur à la retraite, en témoigne : " Ce qui nous frappe, quand on reçoit ces gamins, qui sont pourtant du coin, c'est qu'ils connaissent la plage, parce qu'ils y viennent en

famille, mais de ce qu'il se passe au delà des dunes, ils ne savent rien. "

Laissons le mot de la fin à Patrice Mattia, le président de l'ACM qui, en matière de communication, a un credo en béton : " Il faut arrêter, sous prétexte que nous sommes chasseurs, de vouloir vivre cachés ou arc-boutés sur des positions défensives. Nous devons aller au devant des gens, expliquer notre passion, présenter le travail que nous faisons à l'année sur les territoires, et pas seulement en saison de chasse. Par exemple, qui sait que nous organisons des journées de nettoyage des étangs ? Que nous alertons le préfet quand nous constatons une pollution ? Pas grand monde. Finalement, quand on va au contact du grand public, quand on ose faire cette démarche, l'accueil qui nous est fait est toujours très bon. Nous avons tout à gagner à expliquer notre rôle exact dans l'environnement. Il faut se montrer, car nous sommes fiers de ce que nous faisons ! Plus on gère, plus on est légitimes à chasser. "

Claude Exposito, maire de Portiragnes



" L'image des chasseurs s'est beaucoup améliorée ces derniers temps, notamment grâce à ce genre d'événements : sorties avec les scolaires, journées de nettoyage de la nature, voilà ce qui contribue à changer le regard que les profanes portent sur eux. De ce point de vue, les chasseurs de l'ACM sont exemplaires, et je les en félicite. "

Lyonel Valéro, parent d'élève

" Il n'y a pas que les enfants qui apprennent des choses, moi aussi, j'ai appris beaucoup au cours de cette journée. Je ne chasse pas, et je m'aperçois que ce que je connaissais des chasseurs, c'était une caricature grossière. Comme toutes les caricatures, elle est faite de clichés complètement faux. Par exemple, j'ai eu la surprise d'apprendre qu'au terme de la période de chasse, ces chasseurs prolongent leur présence sur le terrain par une période de gestion et de protection des espaces et des espèces. "



Pub la Région

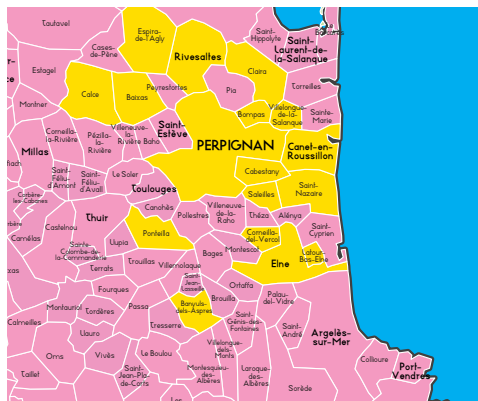
Mesures de gestion petit gibier dans les Pyrénées-Orientales, atout gagnant pour une chasse moderne et durable

Dès 2008 la Fédération a initié avec 17 communes et grâce à la participation financière du Conseil Général des Pyrénées-Orientales et du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon la mise en place d'une " Zone Pilote de Protection Petit Gibier ".

Depuis plus de 15 ans, la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales et certaines ACCA du département ont mis en place de nombreux plans de gestion cynégétique approuvés qui encadrent et orientent la gestion à moyen et long terme de la plupart de nos gibiers de plaine (1er PGCA validé en 1991) et qui sont l'émanation locale d'une volonté de gestion des populations de petit gibier de la part des associations de chasse.

60% environ des ACCA de plaine ont aujourd'hui un plan de gestion " Petit Gibier ". Dès 2008 la Fédération a initié avec 17 communes et grâce à la participation financière du Conseil Général des Pyrénées-Orientales et du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon la mise en place d'une " Zone Pilote de Protection Petit Gibier ".

L'enjeu étant d'assurer, par une gestion raisonnée, le développement durable et équilibré des populations gibier.



Aménagement et gestion pour la petite faune sédentaire de la plaine. En jaune, les zones pilotes expérimentales.

Les outils

- La mise en œuvre d'une gestion " territorialisée " sur un espace étendu pour une plus grande efficacité.
- Le cadre réglementaire qui permet notamment de définir les périodes de chasse, de limiter et contrôler les prélèvements.

- La connaissance et le suivi des populations gibier.
- L'aménagement des habitats de la faune sauvage.
- L'information des chasseurs et des responsables.
- Le repeuplement (avec des animaux avec des origines génétiques de qualité).
- La régulation des prédateurs.

Les objectifs

- Développer un outil de gestion commun et profitable à toutes les A.C.C.A (une mesure sera toujours plus efficace si elle est appliquée sur plusieurs communes).
- Limiter les forts prélèvements le premier mois pour les étaler sur toute la saison (60 à 80% des tableaux de chasse sont réalisés au cours des 4 ou 5 premières semaines).
- Connaître les tableaux à mi-saison (émettre des conseils sur la situation des gibiers).
- Contrôle efficace en matière de police de la chasse (plan de gestion avec arrêté préfectoral).
- Apporter un soutien technique aux ACCA.

Bilan des prélèvements

Evolution des prélèvements sur la zone pilote depuis la mise en place des mesures de gestion

ESPECES	PRELEVEMENTS 2008/2009	PRELEVEMENTS 2009/2010	EVOLUTION
PERDRIX ROUGE	2 933	3 789	+29%
LIEVRES	674	840	+25%

* Les données 2010/2011 sont en cours de traitement et seront disponibles prochainement.

La " Zone Pilote de Protection Petit Gibier " arrivant à son terme lors de la saison 2010-2011, la Fédération a organisé dernièrement dans ses locaux une réunion regroupant l'ensemble des présidents d'ACCA et d'AICA en plan de gestion afin de participer au retour d'expérience fait par les présidents de la Zone Pilote. Il en ressort une forte volonté de la part des participants de :

- généraliser un dispositif départemental de gestion du petit gibier (par arrêté préfectoral) tout en respectant les spécificités liées aux deux zones départementales (plaine, montagne) concernant les espèces (perdrix rouge et grise) et les temps de chasse
 - mise en place pour l'ensemble des chasseurs du département du Carnet de Prélèvement Universel (CPU)
 - expérimenté sur la " Zone de Protection Petit Gibier " lors de la saison de chasse 2010-2011, outil indispensable au dispositif protection petit gibier.
- Le Conseil d'Administration de la Fédération a approuvé la notion de dispositif départemental de gestion du petit gibier. Elle la présente dans lors des réunions de secteur.
- Votee à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales du 16 avril 2011 la " Mesure Départementale de Gestion Petit Gibier " et la généralisation du " Carnet de Prélèvement Universel " sera effective dès la saison de chasse 2011/2012.
- La Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées Orientales, dans le cadre de ses missions de service public, progresse encore dans la voie de la gestion et de la connaissance de la faune sauvage.

Bilan des comptages

Comptages d'été perdrix rouge

circuits en voiture sur des secteurs échantillon afin d'évaluer la réussite à la reproduction (10 circuits en 2010). Les résultats :

- année 2008 : 1,3 jeune par adulte
- année 2009 : 2,76 jeunes par adulte
- année 2010 : 2,5 jeunes par adulte

Comptages de printemps perdrix rouge et lièvre

circuits en voiture et battues à blanc sur des secteurs échan-

tillon afin d'estimer les populations (2 battues à blanc perdrix rouge et 5 circuits lièvre en 2010).

Bilan des comptages d'été lièvre

- année 2009 : 1,88 lièvre au kilomètre
- année 2010 : 2,45 lièvres au kilomètre
- année 2011 : en cours

Bilan des battues à blanc perdrix rouge

- année 2009 : 6,5 couples aux 100 hectares
- année 2010 : 7,5 couples aux 100 hectares
- année 2011 : en cours

Le Carnet de Prélèvement Universel (CPU)

La gestion des espèces gibier est l'une des missions considérées comme majeure des fédérations de chasseurs. Pour améliorer cette gestion, il faut posséder des informations sur la biologie des espèces, que sur l'environnement socio-économique qui peuvent interférer sur le statut de conservation des espèces gibier. Parmi ces informations, il apparaît incontournable d'évaluer le plus précisément possible les tableaux de chasse de chaque espèce et ceci annuellement. En effet, toute gestion efficace d'un capital passe par la connaissance des "dépenses".

Ce programme de collecte des tableaux de chasse doit être replacé dans un contexte scientifique global qui dépasse les seuls chasseurs des Pyrénées-Orientales.

Avec le Carnet de Prélèvement Universel, le monde de la chasse aura en sa possession, une base de données très complète sur les tableaux de chasse et la pression de chasse dans notre département.

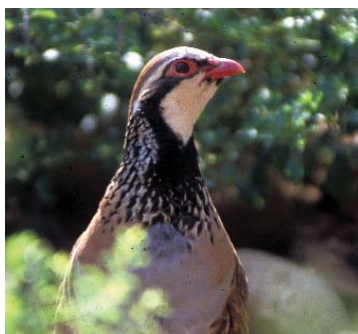
Comment ça fonctionne ?

Le CPU est individuel et annuel. Le chasseur y note les résultats de chaque journée de chasse. Les espèces sont inscrites en utilisant des codes indiqués en fin de CPU. Après chaque sortie, le chasseur indique ses prises... ou la bredouille, ainsi que le territoire qu'il a fréquenté.

Uniquement les espèces perdrix rouge, perdrix grise, lièvres sont notées sur le CPU dès la capture et la bague associée doit être collée sur la patte de l'animal. Les bagues blanches autocollantes sont toutes identifiées par un numéro de série et sont numérotées de 01 à 55

Dès la capture de l'animal (perdrix, lièvre) la bague est collée sur la patte et le CPU est renseigné avec les mentions : N° de territoire, date de la capture, espèce, et N° de bague (languette) : 01, 02, 03, , 55

En fin de saison, il renvoie simplement son CPU rempli à son ACCA qui en assure le traitement.



Dans les P.-O., les chasseurs ont placé le petit gibier de plaine sous haute surveillance.



La Lozère s'investit dans la gestion des déchets de chasse

Depuis 2008, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère a mis en place, à titre expérimental, une filière de collecte des déchets issus de la chasse au grand gibier, désormais étendue à l'ensemble du département. Cinquante points de collecte ont été répartis sur tout le territoire.

Longtemps, l'écoulement des déchets de gibier a suivi cette triple voie : dispersion dans la nature, dilution dans les ordures ménagères et, dans le meilleur des cas, stockage dans des fosses prévues à cet effet. Tant qu'il s'agissait d'en évacuer quelques dizaines de kilos annuels, tout cela passait inaperçu. Mais les volumes désormais atteints ont obligé le législateur et parfois même les élus locaux à devenir plus restrictifs.

Le code de l'environnement interdit strictement ces pratiques et leur cortège de nuisances : mauvaises odeurs, problèmes d'écoulement et autres risques sanitaires. Les

auteurs de ce type d'infraction encourent une amende qui peut aller jusqu'à 1500 euros, assortie d'une obligation de "dépollution" des sites. Plutôt risqué, pour le budget d'une société de chasse.

Une réglementation qui se durcit

Difficultés aussi du côté de la filière ménagère, dont les volumes doivent rester, en qualité et en quantité, assimilables à la production d'un ménage. Dans certains départements à gros tableaux de chasse, depuis le début des années 2000, les syndicats de collecte ont fait valoir auprès des élus locaux qu'ils ne pouvaient plus traiter et stocker les "sous produits animaux" issus de la venaison dans les proportions actuelles. Ils refusent désormais de collecter les déchets de gibier dans le cadre de la filière ménagère. Avec l'avènement du tri sélectif, y compris dans les petites communes rurales, le problème va immanquablement se poser avec une acuité croissante. Pour finir, même la solution des charniers de nourrissage, notamment en zone de montagne, est en train de montrer ses limites.

Du point de vue légal et réglementaire, il ne reste donc que deux solutions : l'enfouissement et l'équarrissage. Évidemment, vu les coûts liés à l'équarrissage, la pratique de l'enfouissement est ultra majoritaire dans les associations de chasseurs. Problème : si l'enfouissement des sous produits de gibier sauvage est bien reconnu par l'article L226-4 du code de l'environnement, il



est selon des modalités qui restent à définir. Ce qui signifie que des arrêtés ministériels, préfectoraux ou communaux risquent, à terme, de venir encadrer très strictement cette pratique. Par exemple en fixant des distances minimales d'éloignement des habitations, des cours d'eau ou encore des nappes phréatiques, histoire de limiter les nuisances et les risques sanitaires.

Une filière d'excellence rurale

Le département de la Lozère a anticipé le problème dès 2008, en intégrant la problématique de la gestion des "sous-produits de la venaison" dans le cadre de son pôle d'excellence rurale (PER). La fédération des

chasseurs de Lozère a ainsi acquis 50 conteneurs d'équarrissage qui ont été judicieusement répartis sur l'ensemble du département. Toutes les équipes de chasse au grand gibier se sont vues dotées d'une poubelle et d'un petit conteneur pour collecter leurs propres déchets, soit l'équivalent de 1000 réceptacles, qu'elles doivent ensuite transporter vers leur conteneur d'équarrissage de proximité. La société Saria, retenue pour vider les conteneurs et réaliser l'équarrissage, récupère les déchets ainsi rassemblés suivant une fréquence hebdomadaire durant toute la saison de chasse.

Un bilan éloquent

La création de ce réseau de collecte a coûté 75 000 euros. Le financement de l'investissement initial a été largement pris en charge par le PER (35% état, 30% région, 15% conseil général), 20% de l'investissement seulement restant à la charge de la fédération des chasseurs.

Le financement annuel de fonctionnement de l'opération, qui représente 30.000 euros, soit 255 euros la tonne de déchets collectés par l'entreprise Saria, est assuré par la fédération avec une aide pour la première année de la Région, ainsi que de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois. Depuis 2009, deuxième année de fonctionnement du réseau de collecte, le financement est assuré par la fédération avec une aide du Conseil Général et du Parc National des Cévennes.

Le bilan de cette filière de gestion des déchets est d'ores et déjà éloquent ; alors qu'en 2008/2009, l'opération, encore expérimentale, ne concernait que deux cantons (Barre des Cévennes et Saint-Germain de Calberte), 26 tonnes de déchets avaient été collectées. En 2009/2010, ce furent 60 tonnes qui furent enlevées sur 6 cantons cévenols. Pour la saison 2010/2011, où la collecte fut étendue à tout le département, 80 à 100 tonnes de déchets ont été collectées. De façon simultanée, avec l'aide de la Région et de la Fédération Régionale des Chasseurs, des filières équarrissage ont également été expérimentées dans l'Aude et l'Hérault.

Eva Faure, vétérinaire de la Fédération Régionale des Chasseurs

" Avec l'augmentation des prélèvements de grand gibier, il faut à tout prix organiser des filières de gestion des déchets sécurisées et encadrées, afin d'éviter toute nuisance et de maîtriser le risque sanitaire. Certains départements comme la Lozère se sont d'ores et déjà emparés du sujet en établissant un organisme de collecte de ces déchets par des entreprises d'équarrissage. C'est l'exemple à suivre. "

André Théron, administrateur de la fédération des chasseurs de Lozère et président de l'association cynégétique du Parc National des Cévennes : " C'est nous qui produisons les déchets, c'est à nous de les gérer ! "

" A Saint-Germain de Calberte, nous avons été parmi les premiers à expérimenter cette filière de collecte des déchets de la venaison. Elle fonctionne très bien, et pour les chasseurs, c'est le top ! Faciles d'emploi et de transport, les petits conteneurs distribués aux équipes de chasse nous épargnent une lourde corvée d'enfouissement, évitent toute nuisance, et nous mettent à l'abri d'éventuels problèmes sanitaires. Autant de soucis en moins pour les chasseurs de grand gibier. C'est fantastique ! Pour rien au monde, nous ne reviendrions en arrière... "

Ce que dit la loi (article L226-4 du Code de l'environnement)

Par dérogation à l'article L. 226-2, dans les zones de pâturage estival en montagne et en cas de force majeure, ou en cas de nécessité d'ordre sanitaire, constatées par l'autorité administrative, il est procédé à l'élimination des cadavres d'animaux par incinération ou par enfouissement. L'élimination sur place des cadavres mentionnés à l'article L. 226-1 relève du service public de l'équarrissage. Il peut également être procédé à l'enfouissement des cadavres d'animaux familiers et de sous-produits de gibiers sauvages.



Les chasseurs sont responsables du nettoyage et de l'entretien des conteneurs. Il leur appartient de suivre régulièrement l'état du conteneur et des lieux environnants afin de ne pas occasionner une gêne pour les riverains.



